

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : Avenant n°2 au bail de location du 1er janvier 1988 entre le Département des Bouches-du-Rhône et la SCI Haut de l'Arc portant sur les locaux situés 147 rue Féraud à Trets (13530).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser :

- la passation de l'avenant n°2 au bail de location du 1^{er} janvier 1988 entre le Département des Bouches-du-Rhône et la SCI Haut de l'Arc portant sur les locaux du 147 rue Féraud à Trets (13530),
- la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°2 précité, tel qu'il est annexé au rapport ainsi que tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'apporte pas de modifications substantielles au bail initial.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée